L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 2 MARS 1871.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet, à la Bourse d'Encan, encoignure Royale et Conti, à midi—Une maison agréable, dans le Cinquième District.

Par P. J. Spear, à la Bourse d'Encan, encoignure Royale et Conti—Onze terrains avec les bâtisses et améliorations, situés dans un quartier des plus florissants, entre Bread et Conti. Aussi, une propriété, No. 389, rue Craps.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan, rue Vieille-Levée—Vente, à crédit et sans réserve, de 500 caisses souliers du Pénitencier de la Louisiane, aussi, 500 caisses et 200 malles de chaussures du Nord.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 37 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par P. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Habillements fins de salon, lingerie de messieurs, chapeaux fins, sacs de voyage.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos. 42 et 44 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, JEUDI.

OPÉRA.—Les Huguenots.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Little Faust.

ST-CHARLES.—Fortune Hunters and Happy Man.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

Les Conditions de Paix.

Nous n'avons pas à revenir sur l'origine de la guerre, sur les causes qui l'ont amenée et sur la responsabilité qui doit incomber à chacun dans cette grande catastrophe que l'on peut regarder comme un deuil pour l'humanité tout entière. Il est aujourd'hui avéré, pour tous les hommes de bonne foi, que, tandis que l'empereur Napoléon, dupe des promesses de Bismarck et de Guillaume, laissait réduire son armée au minimum du pied de paix, la Prusse continuait silencieusement ses armements, jusqu'au jour où, se sachant prête à toute éventualité, elle jugea à propos de lever le masque et de provoquer la France à un duel, en vue duquel elle avait eu soin de mettre tous les avantages de son côté.

Le résultat de ce duel, annoncé par les chiffres prussiens à qui voulait les entendre, avant même qu'il fût question de guerre, est aujourd'hui connu. Une série de désastres militaires, sans parallèle dans l'histoire, et qui ont été amenés par une imprévoyance encore plus surprenante de la part des chefs français, que ne l'est la prévoyance mathématique dont ont fait preuve leurs adversaires—a placé la France presque à la merci des vainqueurs, qui se montrent complètement étrangers à tout sentiment humain, à toute impulsion généreuse, à toute idée chevaleresque, à toute notion d'honneur.

En un mot, la France se voit, par l'impéritie de ses gouvernants—et nous disons ceci aussi bien du gouvernement du 4 septembre que de celui qui l'a précédé—obligée de passer sous les fourches caudines de la Prusse.

On connaît l'ultimatum de Guillaume ou plutôt de Bismarck. Trois départements, cinq milliards d'indemnité et des conditions d'une dureté inouïe.

Sur l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, nous avons déjà dit notre sentiment. Il n'y a pas de traité qui puisse empêcher des populations conquises de revendiquer, à leur jour et à leur heure, leur nationalité, et ce jour viendra, avant qu'il soit longtemps, en dépit de toutes les précautions de la Prusse, pour les malheureuses populations de la Moselle et du Haut et du Bas-Rhin.

Mais, à ce sujet, il importe de relever un prétexte mensonger qui est presque devenu un lieu commun dans les circulaires diplomatiques de Bismarck et dans les articles des journaux allemands.

L'Allemagne, ne cesse-t-on de répéter, a besoin de garanties pour l'avenir, et c'est pour cela qu'elle tient à garder Metz et Strasbourg. Il y a là un mensonge et une erreur.

L'événement a prouvé que les frontières telles qu'elles existaient, au moment où la guerre a éclaté, étaient tout à l'avantage de l'Allemagne et au désavantage de la France. L'invasion de l'Allemagne était beaucoup plus difficile que ne l'était celle de la France.

En s'annexant, de force, trois départements, dont les populations resteront hostiles et à l'état de conspiration permanente, l'Allemagne, au lieu de se renforcer, ne fait que s'affaiblir.

La restant dans ses limites et en exigeant seulement le démantèlement des forteresses, elle assurait la paix. En gardant une partie du territoire de la France, elle rend la guerre inévitable, puisqu'elle crée une cause permanente de revendication.

Croit-elle avoir éloigné pour longtemps la possibilité d'une guerre par l'énorme indemnité qu'elle exige ? Son propre exemple est là pour témoigner du contraire. L'Allemagne pauvre, famélique, ne pouvant trouver, au commencement de la guerre, à emprunter 500 millions de francs, n'en a pas moins pu armer et équiper un million d'hommes et les lancer avec 1,600 canons perfectionnés sur la France qui regorgeait de richesses et qui, même après Sédan et l'investissement de Paris, plaçait ses emprunts au pair sur le marché de Londres.

La France, si durement éprouvée qu'elle soit, trouvera moyen de payer les cinq milliards d'indemnité, et, cela fait, elle n'en conservera pas moins assez de ressources pour fabriquer 3,000 canons du meilleur système et trois millions de chassepots.

Ces armements seront une nécessité de la situation qui lui aura été faite. Ne voulût-elle pas attaquer, il faudra bien, pour sauvegarder son existence comme nation, qu'elle se mette en état de se défendre.

On fait sonner bien haut les garanties qu'il faut à l'Allemagne contre une agression de la part de la France. Veut-on nous dire quelles garanties aura la France contre une nouvelle agression de la part de l'Allemagne, aussi peu justifiée que celle de 1870? Avec les Allemands maîtres de l'Alsace, de toutes les passes des Vosges, de Bitche, de Forbach, de Phalsbourg, etc., c'est une base formidable d'opérations à Metz et à Thionville, il est évident que la France sera toute ouverte aux armées allemandes qui, de Metz auront à peine besoin de quatre jours de marche pour arriver à Paris.

Cette situation est tellement menaçante qu'elle oblige la France à être constamment armée, et les écrivains qui lui conseillent de désarmer complètement et de se livrer aux arts de la paix, ne veulent pas tenir compte que cela est impossible en présence des dangers que font courir à la paix de l'Europe le nouveau géant teuton et le colosse moscovite, qui menacent constamment les autres nations de les mettre à rançon par des invasions formidables.

Ce ne sont donc pas des garanties de paix qu'établit le traité unilatéral imposé par Bismarck à la France, c'est une certitude de guerre future. Et comme si ce n'était pas assez de ces exactions sans exemple, les envahisseurs se sont attachés à rendre la guerre aussi cruelle que possible, à laisser des traces indélébiles et des souvenirs ineffaçables de leur passage en France. Il semble qu'ayant [illegible] la cupidité, ils n'ont pas vu qu'ils [illegible] des haines pour récolter des représailles. En vérité, M. de Bismarck peut être un grand fourbe, et un habile coquin, mais il ne se montre pas homme d'État. Les qui a si bien su fouler aux pieds les traités, il ne voit pas, dans l'enivrement du triomphe, qu'il compromet les résultats même de sa victoire par l'exagération des conditions qu'il impose à la France. Le traité de Paris ne vivra pas plus que ne vécu le traité de Prague!

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 18 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 148 et 150, à la Nlle-Orléans.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La première représentation des *Huguenots* aura lieu, comme nous l'avons annoncé, aujourd'hui, jeudi.

Les rôles sont ainsi distribués : Valentine, Mlle d'Edelsberg.—La reine de Navarre, Mme Naddi.—Le Page, Mme Dumestre.—Raoul de Nangis, M. Lefranc.—Nevers, M. Dumestre.—Marcel, M. Castelmary.—Saint-Bris, M. Périé. Les autres rôles, par M. de Keghel, Dubosc et Berton.

Au troisième acte, *Pas des Bohémiens*, par les artistes de la danse.

Nous ne doutons pas que cette reprise des *Huguenots* ne soit destinée à un éclatant succès.

Lundi, 6 mars, BÉNÉFICE DE M. CALABRÉSI. PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE *l'Etoile du Nord*.

MADEMOISELLE EMMA FAIREX.—Nous avons constaté, il y a quelques années, les débuts pleins de promesses, d'une jeune chanteuse douée d'une belle voix et d'heureuses dispositions musicales, mademoiselle Emma Fairex. Après trois années de séjour à Paris, où elle a eu occasion de compléter son éducation musicale, en prenant des leçons des meilleurs professeurs, cette jeune artiste nous est revenue il y a quelques semaines. Nous apprenons qu'avant de repartir pour passer de nouveau plusieurs années au Nord et en Europe, elle a été sollicitée par les nombreux amis qui l'ont entendue dans quelques salons, de chanter en public dans une de nos salles de concert. On nous assure que la voix de mademoiselle Fairex ainsi bien que son talent ont émerveillé les personnes qui ont eu le plaisir de l'entendre. Nous espérons donc qu'elle cédera aux désir de ses admirateurs en donnant un concert.

LES AVANTAGES DES ASSURANCES SUR LA VIE.—Nous publions dans nos colonnes deux lettres adressées au général B. B. Simmes, agent de la Compagnie Mutuelle d'Assurance sur la Vie "Mound City". Elles constatent le paiement de deux sommes, l'une de $5,000, l'autre de $10,000 montants de polices sur la vie. De pareils faits font ressortir les avantages de l'assurance sur la vie. Voici deux sommes importantes, deux petites fortunes mises à la disposition de deux familles qui se fussent peut-être trouvées dans le besoin, sans la prévoyance de leur chef. La Compagnie "Mound City" que représente ici avec habileté le général Simmes, se fait un devoir d'acquitter promptement ses polices et elle se recommande ainsi au patronage du public.

La fin du Siége.

M. Jacques Siegfried, négociant du Hâvre, qui a été chargé, il y a quelques années, d'une mission commerciale en Amérique, dans le Pacifique et l'Extrême Orient, a été un des premiers à sortir de Paris après la capitulation. Il est arrivé au Hâvre, après un nombre infini de tribulations, et il fait part de ses impressions au *Courrier* de cette ville. Nous détachons du récit publié par ce journal les lignes suivantes :

La classe moyenne de la population a éprouvé les plus vives souffrances. Les nécessiteux, puissamment aidés par l'admirable fonctionnement des cantines qui subvenaient à l'alimentation quotidienne de 150 à 180,000 personnes, ont relativement beaucoup moins souffert.

Il est rigoureusement exact que : *Paris a capitulé parce qu'il manquait de pain.*

M. Siegfried a rapporté un morceau de pain délivré depuis déjà longtemps.

Représentez-vous un fragment de grosse éponge de cuisine, et vous aurez une idée de la couleur et de l'aspect de ce pain, dont voici d'ailleurs la composition approximative :

30 pour cent de blé avec écorce ;
30 à 35 pour cent d'avoine avec écorce ;
Riz et substances diverses.

Et cette substance informe, nauséabonde, allait complètement faire défaut.

En chemin de fer, sur la ligne du Nord, M. Siegfried a rencontré, non loin de Paris, *les deux premiers trains de provisions* destinés au ravitaillement.

Paris, malgré son défaut d'alimentation, n'a pourtant cessé de faire preuve de la plus courageuse résolution.

Il est tombé, mais en héros. Son énergie, désormais légendaire restera un titre immortel de gloire dans les annales du monde.

Les hommes ne se plaignaient jamais de l'alimentation; les femmes elles-mêmes donnaient l'exemple de la plus grande résignation.

Mais les petits enfants, hélas! ne résistaient guère à ce régime débilitant et mouraient par milliers.

Pendant les dernières semaines, 4,600 personnes civiles sont mortes.

La moyenne de la mortalité, à Paris, est de 800 à 1000 personnes par semaine.

Les chiffres—et celui-là surtout—ont une éloquence brutale qui vaut tous les commentaires!

La viande de cheval—la seule connue depuis longtemps—était de bonne qualité.

Le chien s'est vendu jusqu'à 4 francs la livre.

Les rats—devenus fort rares—valaient, en dernier lieu, 1 franc 50 pièce.

M. Siegfried confirme de tous points nos précédentes correspondances parisiennes qui ont rapporté que les dégâts matériels occasionnés par le bombardement sont relativement peu importants.

Il est, en outre, scrupuleusement exact que la population de Paris n'a pas été vivement impressionnée par le bombardement. Son courage la familiarisait parfaitement avec la musique du canon.

Le Luxembourg et le museum d'histoire naturelle du Jardin-des-Plantes, notamment les collections des minéraux, ont subi de graves dégâts.

Le service des incendies était fait avec une précision remarquable par les pompiers.

Aucun sinistre réellement important n'a eu lieu.

Paris, sur des informations erronées, se berçait, hélas! d'illusions que, jusqu'au dernier jour, il n'a cessé d'entretenir et de caresser, relativement à la situation des armées de secours de la province.

Il croyait, à chaque instant, pouvoir tendre la main à ces armées sœurs et son enthousiasme ému, ses aspirations patriotiques dans leur expansion chaleureuse, le soutenaient toujours et quand même contre toute espèce de désillusion à cet égard. Paris voulait prendre et prenait la chimère pour des réalités.

Paris espérait contre toute espérance.

La conviction est aujourd'hui acquise que, pour qu'une sortie eût pu rencontrer une armée de province—s'il y en avait eu—trois lignes d'investissement étaient flanquées, sur toute leur étendue, de formidables retranchements en terre.

D'ailleurs, le résultat d'une trouée gigantesque eût été—c'est également acquis—très douteux puisque, sur une superficie de 20 à 25 lieues tout le rayon de Paris est complètement dévasté.

En somme, Paris a mille fois fait plus que son devoir !

Un des correspondants du *Daily News* de Londres a réussi à entrer à Paris, le 3 février, et à en sortir de nouveau.

Le correspondant dit qu'il a été fort bien accueilli à son arrivée à Paris, par le motif qu'il avait des journaux anglais dans une de ses poches et des tranches de jambon dans l'autre.

L'ordre règne à Paris; continue-t-il, les rues y sont pleines de monde; beaucoup de magasins, cependant, n'ouvrent pas. Les magasins de comestibles n'ont pas plus à offrir qu'avant la capitulation; des confitures et des conserves, voilà ce qu'on y trouve, mais pas de vivres, ayant de la consistance. Quelques boutiques vendent de la graisse de cheval qui a une apparence de lard.

"Le Grand-Hôtel est devenu un immense hôpital. La moitié de Paris semble convertie en hôpitaux, à en juger par les drapeaux d'ambulance qui flottent partout.

"Paris est dans une ignorance complète de ce qui se passe à l'extérieur. Le lendemain du jour où les négociations ont commencé, les Parisiens étaient dans la conviction que l'armée assiégeante n'avait pas mangé depuis trois fois vingt-quatre heures.

"Le 31 janvier, un grand nombre de Parisiens affamés ont fait irruption dans un des magasins de la Halle, y ont brisé tous les obstacles et vidé la place.

"La dernière vache vendue a été cédée à une ambulance pour 3,000 fr. Dans la journée du 31 janvier, il n'y a pas eu de distribution de vivres dans plusieurs arrondissements de Paris et ceux qui n'avaient pas d'argent ont dû tout bonnement se passer de manger.

"Un des signes caractéristiques du siége, c'est l'absence de crimes.

"Les arbres des boulevards ont peu souffert, ceux des Champs-Elysées et d'ailleurs sont tous détruits.

DÉSORDRES A ROME.

On télégraphie de Rome, en date du 21 courant :

"Une grande démonstration a eu lieu aujourd'hui dans la ville.

"De vastes rassemblements se sont formés devant la résidence du ministre de Belgique. La foule poussait des cris hostiles au ministre et au gouvernement qu'il représente.

"Bientôt les cris furent suivis d'actes plus graves. Toutes les fenêtres de la maison ont été démolies à coups de pierre, mais on n'a pas forcé les portes, et il ne paraît pas que les personnes qui se trouvaient dans la maison aient reçu la moindre contusion.

"La police italienne a dispersé la foule. [illegible] par la sympathie du gouvernement de Belgique pour le Pape et par les projets d'expédition [illegible] dont ont parlé les journaux belges. Les Romains désirent faire bien comprendre qu'ils sont absolument opposés au rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

—On écrit d'Yssingeaux que des dames réfugiées dans ce pays viennent de recevoir une lettre désolante par les Prussiens; au bas de la lettre, les Prussiens avaient écrit en grosses lettres "tout est tué." Ne pouvant atteindre ces malheureuses femmes qui avaient fui l'invasion, ils ont voulu briser leur cœur, en leur annonçant la mort de leurs parents restés dans le pays envahi. C'est une nouvelle cruauté ajoutée à toutes celles que ces sauvages font souffrir à la France.

Conflit Sanglant ENTRE LES FRANÇAIS ET LES ALLEMANDS AU MEXIQUE.

Le récit suivant d'un conflit sanglant survenu à Mexico entre les résidents français et allemands, prouve mieux que toutes les considérations l'inconvénient des démonstrations publiques dans un pays étranger, lorsque ces démonstrations ont un caractère hostile ou blessant de la part des résidents d'une nationalité envers ceux d'une autre nationalité.

Si la guerre entre la France et la Prusse eût eu un résultat contraire à celui qu'elle vient d'avoir, les Prussiens habitant la Nouvelle-Orléans, eussent trouvé pénible toute démonstration extérieure qu'eussent voulu faire les Français—si ceux-ci en avaient eu l'idée;—ils doivent donc s'abstenir de blesser, de leur côté, les justes susceptibilités des Français qui habitent la même ville en se livrant à des démonstrations d'un caractère public. Ils ne doivent pas oublier que la Louisiane est une terre française et que l'hospitalité qu'ils y reçoivent, leur impose ici, encore plus que dans les autres Etats de l'Union, la stricte observation des convenances.

Voici ce qu'on écrit de Mexico à la date du 13 février :

"Le 6, les résidents prussiens de Mexico ont célébré les victoires de la Prusse par une fête donnée au club allemand. Des résidents français rendus furieux par l'insolence des mangeurs de choucroute ont tenté d'empêcher la démonstration, mais la police mexicaine est intervenue pour disperser les combattants. Plusieurs Français sont blessés, ainsi que deux ou trois Mexicains; de nombreuses arrestations ont été faites. Il en est résulté une grande surexcitation parmi les étrangers.

"Les autorités mexicaines sont aussi intervenues pour faire enlever le drapeau allemand qui avait été arboré sur le club. Cette intervention n'a pas diminué l'arrogance des Prussiens, qui déclarent que l'enlèvement de leur drapeau est une insulte à l'empereur de toutes les Allemagnes.

"Antérieurement à l'émeute, M. Burdell, chargé d'affaires de France, s'était rendu auprès de M. Nelson, ministre des Etats-Unis, pour lui demander d'empêcher une démonstration que les Français considéraient comme une insulte à leur nation. M. Bardell ne pouvant s'adresser lui-même au gouvernement mexicain, auprès duquel il n'est pas officiellement accrédité, M. Nelson consentit à soumettre ses observations au ministre d'Etat mexicain. C'est grâce à ces démarches que les autorités ont pu circonscrire l'émeute.

"Il y a tous les jours des rixes entre des Français et des Allemands."

CHRONIQUE LOCALE.

INCENDIE.—Hier matin, vers 1 heure et quart, l'encoignure des rues Claiborne et Douane a été visitée par une conflagration qui a eu pour résultat la destruction de huit bâtisses, cinq dans la rue de la Douane et trois dans la rue Claiborne. Perte $70,000. L'incendie a éclaté dans une maison de bois appartenant à M. Gonzalez et occupée comme grocerie par Mme Lafon, au coin des rues Claiborne et Douane. De là, l'incendie a gagné la résidence 321 rue de la Douane, appartenant à M. Gonzalez et occupée par E. H. Flowers, officier de police. Ces deux maisons étaient assurées à la Compagnie des Marchands pour $26,000. Les flammes ont attaqué ensuite la bâtisse en bois à deux étages, No. 326, même rue, appartenant à M. Williams et occupée par les familles Ricau et Failey. Cette maison était assurée aussi, mais partiellement et la perte dépassera de beaucoup le montant de l'assurance. Le numéro 327, rue de la Douane, appartenant à M. Jay et occupé par lui, est devenu aussi la proie des flammes. Cette maison était assurée pour $3000 seulement. La perte est grande. Trois autres maisons, 31, 33 et 35, rue Claiborne, les deux premières appartenant à M. Walker et occupées par Mmes Green et Bridget, la troisième appartenant à M. Emmanuel, ont été aussi détruites. De toutes ces maisons, il ne reste que des cendres et des cheminées crevassées pour marquer les lieux qu'elles occupaient la veille. Les pertes, en bâtisses et en meubles, dépasseront, dit-on, $70,000.

TAXES ET LICENCES DE L'ETAT.—Nous publions aujourd'hui, en anglais, le taux des taxes et licences imposés par l'Etat.

L'AFFAIRE DU SHÉRIF SAUVINET CONTRE LES PROPRIÉTAIRES DU BANK COFFEE-HOUSE.—Dans cette affaire, où le plaignant attaque les défendeurs en dommage pour une somme de $5000, un bill d'exception a été enregistré et discuté hier, pardevant le juge Dibble de la 8me cour de district. Entr'autres objections mentionnées dans ce bill, il est dit que M. Sauvinet étant partie au procès, ne peut légalement former un jury, et la cour reconnaissant la validité de cette objection, a ordonné que le coroner fit un nouveau tirage particulier pour cette affaire.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Nous recevons de M. M. Tourné, secrétaire de cet établissement, le rapport suivant pour le mois de février.

Admissions 474 ; Renvois 483 ; Décès 51 ;
Restants.......... 570
Hôpital de marine.......... 53
Total.......... 623

SUICIDE.—Un Allemand, dont on n'a pu encore constater le nom, s'est suicidé hier après-midi, dans la cour du Planters' Hotel, rue Calliope, en se tirant un coup de pistolet à la tête; il a survécu jusqu'à huit heures du soir. Il n'était à l'hôtel que depuis mardi, et c'est après avoir déjeûné hier, qu'il est descendu dans la cour pour commettre cet acte de désespoir.

OUVERTURE D'UNE ÉCOLE ALLEMANDE.—Une école allemande-américaine vient d'être ouverte au No 242, rue Royale, dans le Deuxième District. Cent vingt élèves sont déjà inscrits et l'école peut en contenir 300. Les classes doivent commencer aujourd'hui. Cette école est la première d'une série d'écoles que doit ouvrir la Société Allemande-Américaine qui a pour président M. Elmer Bader, et pour secrétaire M. Wm. Bohne.

VOL A BORD D'UN BATEAU A VAPEUR.—James Johnson, accusé par James Duncan d'avoir volé, dans le dernier voyage du steamer *Entreprise*, le 23 février, des vêtements et du linge qui lui appartenaient, a été arrêté hier matin, par l'officier Wm Thornton, de la police du port. Johnson est soupçonné d'avoir commis plusieurs autres vols à bord du même bateau, mais comme ils ont été commis dans une autre paroisse le recorder Staës s'est trouvé sans juridiction et n'a pu que faire écrouer le prévenu qui attendra en prison qu'on le réclame.

AUTRES VOLS.—Hier matin, vers 3 heures, la résidence du Dr Willhoff, au coin des rues Julia et Baronne, a été visitée par un individu inconnu qui a enlevé, dans la chambre du docteur, une montre et une chaîne d'or. Le voleur a été vu quand il sortait de la maison, mais trop tard pour l'empêcher de s'esquiver, ce qu'il a fait avec succès.

Vers la même heure, on entrait dans la maison à côté, chez Mme Stevens, et les intrus faisaient déjà un paquet de linge, lorsque le Dr Willhoff a donné l'alarme, ce qui les a forcés d'abandonner leur entreprise et leur butin. Mais on n'a pu arrêter ces coquins, qui sont tous fort habiles dans les parties de semelles. Qui dit voleur, dit prompt coureur.

LÉGISLATURE.—*Sénat.*—Un long message du gouverneur annonce qu'il a refusé de signer le bill allouant $52,000 à l'avocat-général Belden, qui demandait cette somme pour service extraordinaire.

Le bill pour incorporer la compagnie de bateaux à vapeur de la Louisiane et du Texas passe à la seconde lecture, mais le Sénat refuse de suspendre le règlement pour passer outre.

Le bill général d'allocation est repris. Pendant la discussion le Sénat s'ajourne à 7 heures.

Séance du soir du Sénat. — M. Blackman, par consentement, présente une résolution pour collecter des Etats-Unis la valeur du coton appartenant à l'Etat de la Louisiane et livré aux Etats-Unis à l'époque de la capitulation. Adopté finalement.

Le bill 132 de la Chambre pour creuser la Passe-à-Loutre est adopté finalement.

Le bill de secours pour Belden passe, nonobstant le veto du gouverneur, par 24 contre 9.

On a décidé ainsi du bill de secours pour O. Nixon par 25 contre 7.

Le Sénat reprend le bill des allocations et se livre à de grands débats.

Chambre des Représentants.—Le bill pour consolider la dette flottante de l'Etat, passe.

Passe aussi le bill pour changer le nom de la Compagnie de Chattanooga.

Le bill faisant une allocation de $70,000 pour fermer le bayou Kimball, dans la paroisse Concordia, passe par 60 contre 18.

Est adopté le bill ratifiant un compromis entre la ville de Shreveport et la vieille compagnie de Shreveport, relatif à la propriété de certaine batture.

Le Sénat refuse de suspendre le règlement pour adopter le bill créant un département d'assurance.

Le bill remettant les frais pour non payement de taxes avant l'année 1869 et pour autoriser la réception de warrants en payement est adopté.

Le bill qui accorde un secours de $5,000 à l'Académie des Sciences est adopté finalement.

Le bill relatif à un établissement pour l'éducation des aveugles, passe.

Le bill pour incorporer la Banque Cosmopolite de la Nlle-Orléans a finalement passé. Les incorporateurs sont : George G. Wilder, Edmund G. Wells, Mayney T. Walsh, Frank W. Seymour, Henry W. W. Reynolds, Jules A. A. Rousseau, Charles E. Lucas, James W. Davis, Edwin C. Bullard, Philip A. Cohen, et William Ditto.

Cette institution recevra des dépôts depuis une piastre, et donnera un intérêt sur ces dépôts ; elle prêtera sur gage à un taux qui ne pourra excéder cinq pour cent par mois.

La Charte a une durée de 25 ans.

Le bill du revenu, après avoir été examiné en comité général, a été adopté.

M. [illegible], au nom d'un comité, a rapporté que les locataires du nouveau canal n'étaient conformés aux conditions de leur contrat, en creusant et en élargissant le canal, et en complétant aussi les digues de ce canal. Le rapport après avoir été contesté par M. Coco et autres a été déposé sur le bureau.

La Chambre s'est ajournée à sept heures du matin.

Séance du soir à la Chambre des Représentants.—Le bill pour payer les dettes encourues par les commissaires de levée pour les paroisses de Tensas, Carroll et Madison, est rejeté par 46 contre 41.

Le bill de la Compagnie des entrepreneurs de la Levée avec $1,500,000 de bonds de l'Etat, passe nonobstant le veto du gouverneur par 65 contre 18.

Le bill de secours pour O. Nixon passe aussi, malgré le veto, par 51 contre 8.

Le bill de secours pour M. Belden, avocat-général, est soutenu contre le veto du gouverneur, par M. Davidson, démocrate, qui ne recevra pas ses compliments pour cela. M. Lynch se lève et dit hautement, en répondant à M. Davidson, que cet argent réclamé par M. Belden, n'est pas dû et que le bill est "infâme." La demande elle-même est "infâme." L'Etat, s'écrie M. Lynch pourrait aussi bien être abandonné aux voleurs si ce bill passe.

M. Bench appuie le bill, et attribue l'opposition de M. Lynch à un sentiment de rancune personnelle.

On demande le vote et le bill passe, nonobstant le veto, par 83 contre 21.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Entrée des Prussiens à Paris.

Le 1er mars à 10 heures du matin.

Paris en deuil et désert.

Pas de troubles.

Les préliminaires de paix adoptés par l'Assemblée nationale.

Déchéance de l'Empire votée par acclamation.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Bordeaux, 28 février. Après avoir lu les conditions de la paix à l'Assemblée, le président Thiers a dit que lui et ses collègues étaient allés jusqu'au bout de leur responsabilité et que l'Assemblée doit être responsable du surplus. Aucun membre ne peut, dans les circonstances actuelles, s'abstenir de voter.

L'Assemblée doit se réunir en comité ce soir, et elle aura une séance publique demain. La salle où se réunit l'Assemblée est fortement gardée et la ville est tranquille.

Bordeaux, 1er mars—Le comité de consultation qui a accompagné M. Thiers à Versailles, a recommandé unanimement à l'Assemblée la ratification du traité.

Paris, 28 février, au soir—La ville est tranquille. Les quartiers que les Allemands se proposent d'occuper sont déserts. Des barricades ont été élevées à Montmartre, à Belleville et à La Chapelle, et il y a en général des symptômes de désordre. Toutes les précautions ont été prises par les autorités.

Madrid, 28 fév—Le gouvernement est sûr d'une majorité dans les Cortès.

New York, 1er mars—Une dépêche au *Herald* donne le programme suivant : C'est l'intention de Sa Majesté d'assister à l'entrée du 11e corps dans l'enceinte, mercredi matin. Ses raisons d'agir ainsi sont évidentes pour tous ceux qui connaissent le sentiment du public à Paris et dans les environs. Le lieu choisi est tenu secret. Le 11e corps aura l'honneur d'entrer le premier et d'occuper la capitale. A 10 heures précises, 30,000 Prussiens entreront avec drapeaux au vent et musique, et 96 pièces de campagne.

Au bout de trois jours, ils seront remplacés par un autre corps, probablement par les gardes. Cette manière de procéder nécessitera peut-être la présence de 60,000 Allemands à la fois dans l'enceinte. Chaque corps restera trois jours et sera remplacé par un autre, jusqu'à ce que tous soient entrés à leurs tours. Le temps de l'occupation n'a pas encore été déterminé.

Bordeaux, 1 mars—L'Assemblée a voté la ratification des préliminaires de paix par 546 contre 107.

Londres, 1 mars—A la Chambre des communes, ce soir, le bill autorisant l'enterrement des dissidents dans la cour de l'église de paroisse, sans le service de l'église, a été voté à une seconde lecture, par 60 voix de majorité après de vifs débats.

Bordeaux, 28 fév—A la séance du soir de l'Assemblée le gouvernement a demandé la discussion immédiate du traité. Plusieurs députés de l'Alsace et de Paris s'y sont opposés. Thiers a fait un énergique appel à l'Assemblée pour qu'elle ne perde pas de temps. Il faut, a-t-il dit, que le traité soit discuté sans le moindre délai. L'Assemblée pourrait ainsi épargner à Paris beaucoup de souffrances. Le gouvernement ne pourrait pas être tenu pour responsable des conséquences du délai.

Londres, 1er mars—Le nom de l'agent de police qui a été noyé dans la Seine dimanche par la populace, est Vincencim.

Le duc de Broglie sera officiellement reçu par la reine, vendredi, comme ambassadeur de France.

Le 4e article de la dernière convention porte que les contributions d'argent qui ont été imposées seront remises et les Allemands percevront les taxes dans les provinces occupées jusqu'à la ratification des préliminaires de paix.

Londres, 1er mars—La correspondance suivante a été échangée entre l'Empereur d'Allemagne et le Czar de Russie. L'Empereur, dans sa lettre au Czar, après avoir rapporté les conditions sur lesquelles la paix a été conclue, dit ;

"Nous sommes arrivés à la fin d'une glorieuse et sanglante guerre qui a été précipitée par la frivolité des Français. La Prusse rappellera que vous en avez empêché l'extension. Que Dieu vous bénisse!"

Le czar a répondu qu'il partageait la joie de son illustre frère et qu'il espérait une paix durable. Il a été un ami dévoué. Le bonheur et la gloire de la Russie et de la Prusse sont maintenant assurés.

Bordeaux, 1er mars—Bamberger, député de la Moselle, a adjuré l'Assemblée de rejeter toutes conditions impliquant une cession de territoire français. Il a dénoncé Napoléon III. Une violente agitation s'est manifestée dans la Chambre, quand M. Conti, ex-secrétaire particulier de l'empereur, a essayé de prendre la parole pour justifier l'empire.

L'assemblée avec enthousiasme et unanimité vote par acclamation la résolution présentée par Farge, résolution qui décrète la chûte de l'Empire et stigmatise Napoléon III comme l'auteur des malheurs de la France.

Paris, 28 au soir—Les troupes françaises ont évacué les casernes du Louvre et de l'Elysée. Les placards sont défendus pendant l'occupation de la ville par l'armée allemande.

Le ministre Picard reste à Paris.

La presse attaque les autorités à cause de leur faiblesse pendant les derniers outrages. Le *Journal Officiel* annonce que des mesures sont prises pour en empêcher le retour.

Dépêche au *Telegram* : Londres, 1er mars.—Une dépêche datée de Paris, du 28, dit : Hier soir, il y avait un profond découragement et une vive irritation parmi les basses classes de la ville. Des barricades ont été élevées dans la rue de Flandre et des mitrailleuses ont été mises en position dans la rue Chapelle. Trois canons ont été traînés par des femmes et de jeunes garçons. La garde nationale a pu obtenir, de divers endroits, 108 pièces d'artillerie, 12 mitrailleuses et 5 obusiers.

A la lecture de la proclamation du gouvernement, l'indignation des hommes du peuple s'est manifestée et ils ont déclaré qu'ils résisteraient à l'entrée des Prussiens avec des canons rayés. Deux officiers prussiens découverts dans la ville, en habits bourgeois, n'ont échappé qu'à grand'peine.

Une autre dépêche de Paris, sous la date du 27, dans l'après-midi, rapporte que la garde nationale s'est concentrée en force à l'Hôtel-de-Ville, aux Tuileries et à l'Ecole-Militaire. Elle a demandé à être conduite ailleurs et a déposé ses armes.

Les soldats prussiens pourront visiter le Louvre en y entrant du côté des Tuileries, de manière à n'être pas vus du peuple.

Il y a certainement un nombre insuffisant de troupes françaises pour comprimer un soulèvement en dehors de la ligne de démarcation.

Une dépêche du 28 dit, que le gouvernement a lancé une proclamation déclarant que les émeutiers de dimanche seront promptement punis. Cette déclaration a été effective et a un peu calmé les brouillons.

La presse est unanime à engager le peuple à maintenir l'ordre. Il y a eu une légère démonstration lundi soir ; mais elle a été comparativement insignifiante et a été promptement supprimée. Des sommes, en grand nombre, se massaient sur le boulevard Montmartre et vociféraient contre les Prussiens. Ils juraient de s'opposer à l'entrée des Prussiens à tout hasard, et menaçaient d'attaquer l'Hôtel-de-Ville mercredi matin ; mais on suppose qu'on ne fera aucune tentative d'assaut sur les édifices publics.

Deux bataillons de garde nationale ont refusé de rendre leurs armes et le général Vinoy a donné, mardi, l'ordre de les désarmer.

Dépêche au *Herald*—Paris, 1er mars, à 10 heures du matin, le 11me corps prussien, fort de 30,000 hommes avec 96 pièces d'artillerie et la proportion pareille de cavalerie s'est avancé en deux colonnes, l'une par le Pont de Neuilly et l'autre par le Point du Jour. La première marchait d'un pas assez rapide en suivant l'Avenue de la Grande Armée, vers l'Arc-de-Triomphe. Les troupes françaises évacuant les lieux à mesure que les Allemands approchaient.

L'autre colonne est entrée au Point du Jour, au dessous d'Auteuil et s'est avancée le long du quai sur le côté Nord de la Seine allant directement vers la place de la Concorde, où le rendez-vous des deux corps. Les Allemands [illegible] une [illegible] triangle irrégulier dont la Seine fait le côté Est, l'enceinte du Point du Jour à la Porte des Ternes, le côté Ouest et le faubourg St. Honoré et l'Avenue des Ternes, de la rue Royale à l'enceinte, ayant le côté Nord pour base.

Les seuls points, dans ces limites, retenus par les Français, sont l'établissement de la boulangerie de l'armée de Paris, le quai de Billy et le pont d'Iéna.

A mesure que les troupes suivaient leur ligne, l'artillerie prenait position de la Porte-de-Neuilly à la place de la Concorde, du Point-du-Jour au même point, comme mesure de précaution.

Rien ne peut surpasser la splendide apparence des troupes qui ont développé un ordre aussi parfait que si elles eussent été à la parade chez elles. Les principaux carrefours étaient calmes. Quelques personnes étaient dehors de 6 à 9 heures du matin. Les boutiques et les fenêtres étaient fermées et la ville avait un aspect dévoté.

Les gardes nationaux sont échelonnés en piquets sur chaque avenue, avec des lignes de sentinelles à travers les rues pour empêcher les gens d'aller au delà de la ligne de démarcation. De 10 heures à midi, c'était le même aspect, avec un peu plus de gens dans les rues et avec un plus nombreux service de gardes nationaux.

A l'angle des rues Royale et Rivoli et sur la Place de la Concorde il y a de doubles lignes de [illegible] coupant la communication. La plupart des femmes qu'on voyait étaient en deuil et allaient à la messe.

Les Champs Elysées n'avaient personne. Toutes les maisons étaient fermées, excepté trois ou quatre petits cafés.

Il n'y avait personne aux fenêtres d'où certains çà et là quelques rares drapeaux italiens américains et anglais; un seul drapeau français [illegible] sur le palais du Corps législatif.

A 9 heures du matin, la tête de l'avant-garde prussienne fit le tour de l'Arc-de-Triomphe, à la surprise du peu de monde qui se trouvait là, et hommes et femmes s'en allaient en pleurant.

Il n'est resté que de jeunes garçons et quelques ouvriers. Les Hussards allemands galoppaient dans les Avenues conduisant aux Champs-Elysées à la recherche des rues formant embranchement.

Il n'y a pas eu la moindre tentative de trouble. L'avant-garde ne comptait que 4,000 hommes d'infanterie et de cavalerie. Pas de musique mais on entendait le bruit des tambours et le son des trompettes. Un corps magnifique d'hommes a fait halte devant le palais de l'Industrie qui a été immédiatement occupé par les Hussards.

Quelques uhlans ont galoppé vers la place de la Concorde où ils ont vu avec dérision les têtes des statues couvertes de crêpe. Les Allemands sont étonnés de l'aspect sombre de la ville en deuil et de la désertion des rues.

Paris, 1er mars, 10 heures du matin.—La tête de la colonne du 11e corps prussien entre en ce moment par le Point-du-Jour et la Porte-Maillot, se dirigeant vers l'Arc-de-Triomphe. Il n'y a jusqu'à présent pas eu de mouvement hostile de la part de la population, et la perspective d'une collision diminue.

Paris, 1er mars, minuit—Les craintes de troubles se dissipent rapidement. Le boulevard des Italiens est en ce moment rempli de perturbateurs des gardes nationaux, de citoyens et de femmes qui font des gestes de menace et lancent des imprécations contre les Prussiens et leur propre gouvernement.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 1er mars—Les officiers de l'expédition pour le canal de Tehuantepec, annoncent que le 6 il y a eu deux secousses de tremblement de terre qui ont produit un raz de marée à Minatitlan.

Le bilan de la dette indique une diminution de sept millions et quart ; espèces en caisse 105 millions ; papier-monnaie 21 millions.

Ames, du Mississipi, Hamilton, du Texas, et Oxborn, de la Floride, ont été les seuls sénateurs du Sud qui aient voté contre l'amendement pour rembourser aux gens loyaux du Sud ce qui a été pris pour l'usage de l'armée.

Le comité de conférence sur le chemin de fer du Pacifique du Sud comprend les représentants Logan, Wheeler et Sherrod.

CHAMBRE.—Le bill qui exempte de la taxe les actions non distribuées des compagnies d'assurances a passé.

Le bill qui amende la loi de 1868, laquelle déclare routes de poste les ponts du chemin de fer de la Nlle-Orléans, Chattanooga, et Mobile, a passé et a été envoyé au Président.

Le rapport du comité de conférence sur les affaires indiennes a été adopté, et la Chambre s'est ajournée.

SÉNAT.—Les articles 16 et 17 des règlements ont été suspendus pour le reste de la session.

Le Sénat adopte une résolution qui prolonge le comité sur les outrages du Sud jusqu'à la prochaine session.

L'amendement au bill des allocations de l'armée a été adopté. Il ordonne l'examen et le règlement des réclamations des gens loyaux du Sud pour fournitures faites à l'armée sur le même pied que les réclamations faites dans les Etats du Nord. Il a été dit dans la discussion que le montant de ces réclamations n'excéderait probablement pas un million de dollars. Le bill a passé. On s'occupe du bill de la marine. Le Sénat siége ce soir.

Washington, 1 mars—Il est probable qu'un orage s'avance des plaines de l'Ouest et du Sud-Ouest. On s'attend à du mauvais temps et à des vents plus frais avant jeudi soir sur le golfe et sur les lacs supérieurs.

Washington, 1 mars—Le Comité du pont sur les Rigolets se réunit demain à midi. Les amis de l'embranchement du Chemin de fer du Pacifique par le Texas font un effort désespéré.

NOUVELLES DIVERSES.

Albany, N. Y., 1er mars—L'assemblée a adopté des résolutions approuvant le rappel du droit sur le charbon.

New-York, 1 mars — Arrivés ; steamers Cambria, et Hamburg ; arrivés à destination : Sarmatia, Moravian et Herrman.

Charles Lanier, trésorier du comité de secours français, est parti par le Cuba. Ce steamer a emporté $178,000 en espèces.

Memphis, 1 mars—Un bill interdisant la circulation des trains le dimanche a échoué dans la législature du Mississippi.

Raleigh, 1er mars—Un bill en équité a été enregistré par les détenteurs de certains bonds de la Caroline du Nord pour arrêter le payement d'un dividende de 2 pour cent, déclaré dernièrement par la Compagnie du Chemin de fer de la Caroline du Nord, dont $106,000 sont dûs sur le capital gardé par l'Etat et pour lesquels il a émis ses bonds, en payement de l'intérêt sur la dite classe de bonds. Cet emploi des dividendes est réclamé en vertu de la 41me section de l'acte incorporant la Compagnie et ordonnant l'émission de ces bonds.

Le juge Bond, de la Cour des Etats-Unis a accordé un ordre de restriction et entendra une motion d'injonction le 25 mars.

Cet ordre du juge a jeté la consternation ici parmi les membres de la législature, car c'est le seul fonds sur lequel ils pouvaient prendre leur *per diem*.

New York, 1er mars—Le navire Supply part demain avec des provisions pour France.

St-Louis, 1er—Les Allemands de cette ville se disposent à célébrer samedi et dimanche, la paix qui vient d'être conclue.

A une assemblée tenue à la Bourse aujourd'hui, une somme de $3,500 a été souscrite, en 30 minutes, tant en argent qu'en valeur de provisions, pour venir au secours des malheureux en France.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 1er mars, au soir—Consolidés 91 3/4. Bonds 91 7/8.

Liverpool, 1er mars, au soir—Coton plat à la clôture avec tendance à la baisse. Mid. Upl. 7 1/8. Orléans 7 3/4. Vendu 8,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 1er mars, au soir—Coton inactif. Vendu 2,000 balles. Mid. Uplands 15 1/8. Farine, inactive et en baisse. [illegible] Whisky 91.

New York, 1er mars, au soir. Argent 4 à 5. Sterling sans changement. Or 11. Gouvernements incertains. 5-20 de '62, 113 7/8. Fonds du Sud très languissants. Louisiane 60 et 65 1/2. Levée 73 et 80.

New York, les Marne-Mélodie de la Nlle-Orléans 58 à 70.

Mobile, 1 mars—Coton calme. Midd. 13 3/4 à 14. Stock 78,594 balles.

Charleston, 1 mars—Coton nominal. Mid. 14 1/2. Stock 22,796.

Galveston, 1 mars—Coton faible. Bon ordinaire 12 1/2 à 13 1/2. Stock 59,693.

Savannah, 1 mars—Coton calme et faible. Midd. 14 3/8. Stock 82,178.

Louisville, 1 mars—Taille d'emballage très calme. Coton calme mais faible. Mid. 13 3/8. Porc [illegible]. Saindoux [illegible]. Graines 13 1/2.

Memphis, 1 mars—Coton plus faible. Low Mid. 13 1/2.

Cincinnati, 1 mars—Coton calme et sans changement. Mid. 14 1/2. Farine inactive et sans changement. De famille 6.00. Mais inactif et légèrement [illegible]. Porc en baisse à [illegible]. Maïs en baisse à 8 1/2.

Chicago, 1—Farine languissante et sans changement. Maïs 50 3/4.

St-Louis, 1—Farine en bonne demande aux pleins prix. Superfine 5 75. Maïs calme.—Whiskey 88. Epaules 8 1/4. Jambons fourrés 14 à 16 1/2.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Memphis, 1 mars.—Temps nuageux. Thermomètre 65. Le fleuve monte rapidement. Partis pour la Nouvelle-Orléans: Continental, Belle Lee, Longworth et Katie. Ce dernier bateau a été retardé par des millions de [illegible].

Memphis, 1 mars—Temps chargé. Marque 76. Partis, le Continental, Belle Lee, Longworth et Katie, pour la Nouvelle-Orléans. Ce dernier bateau a un nombre de visiteurs qui ont déclaré qu'il est un des plus beaux steamers chargés.

Vicksburg, 1er mars — Descendant, le steamer Great Republic. Temps clair et chaud.

St-Louis, 1 mars — Parti, le James Howard, pour la Nlle-Orléans.

Cincinnati, 1er mars—Arrivés, les bateaux Messenger, Mollie Moore et Liberty No 4, de la Nlle-Orléans. Parti, le Wabash pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 1er mars—Arrivé, le Virginia, de la Nlle-Orléans. Parti, le Pomeroy pour la Nlle-Orléans.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe à Loutre, 1er mars, 6 h. p. m.—Vent d'Est léger. Arrivés : goélette Willie, de Grand Caïman. Le steamer Crescent City est revenu en dedans de la barre, attendant du beau temps.

Passe Sud-Ouest, 1er mars 6 h. p. m.—Baromètre 30.05. Vent d'Est léger. Partis: steamers Sherman, Frankfort et Morgan; navire Lake Ontario et barque Anna Walsh.

Dépêches d'hier soir.

Londres, 1 mars—Le président Thiers a lancé une proclamation au peuple de Paris dans laquelle il fait appel à son patriotisme et à sa sagesse pour la préservation de l'ordre.

La famine, dit Thiers, a forcé à rendre les forts et a obligé le gouvernement à ouvrir des négociations. On n'a pu obtenir une extension de l'armistice qu'en consentant à une occupation partielle de Paris.

L'armée française occupera la rive gauche de la Seine pour assurer l'exécution de la convention. Thiers recommande au peuple de ne pas violer les conditions de la convention et de ne pas encourir ainsi d'effroyables malheurs à la France.

Un ordre du jour a été lancé par le général Vinoy. Il dit : le gouvernement confie à la garde nationale la garde de la capitale et compte sur son dévouement et son intelligence pour le maintien de l'ordre. La moindre agitation fournirait le prétexte pour causer d'irréparables malheurs, qui ne peuvent être évités que par la dignité et le calme.

La proclamation de Thiers et l'ordre de Vinoy ont produit une bonne impression à Paris, mais des précautions militaires ont été prises pour prévenir tous désordres.

Le 11e corps prussien et les Bavarois entreront aujourd'hui dans Paris.

La Belgique a reconnu la république française.

Une dépêche de Paris aux journaux de Londres, dit : La ville est dans un état de grand trouble et l'on redoute de sérieux événements.

Une dépêche au *Times*, dit : Les délégués de la garde nationale ont eu un meeting où ils ont décidé de faire une résistance à outrance à l'entrée des Allemands.

Une réunion de 1800 gardes nationaux avait décidé d'attaquer l'Hôtel de Ville ce matin, mais l'attaque a échoué par défaut d'organisation. Les troupes se sont retirées sur la place de la Bastille.

La résistance gagne en sympathie. Le général Vinoy n'interviendra pas mais il fera retirer son armée.

Havane, 1er mars—Les cigariers ont eu un meeting et ont signé une pétition au gouvernement espagnol pour qu'il rappelle la loi sur le monopole du tabac, passée en janvier dernier, loi qui est contraire aux intérêts de Cuba.

Washington, 1er mars—Les délibérations du Sénat indiquent que les clauses de l'acte de 1864, limitant la juridiction de la cour des réclamations, seront étendues à tous les Etats du Sud. Cela viendra comme un amendement au bill d'allocation de l'armée.

N. York, 1er mars—La fabrique de tabac de R. R. Jones, rue du Marché, a été détruite par le feu ce matin.

La Picayune a reçu les nouvelles qui suivent :

New-York, 1er mars—La dépêche suivante a été reçue ce matin :

Paris, 1er mars—Des barricades ont été élevées dans la rue de Flandre et des mitrailleuses ont été montées dans la rue Chapelle.

La garde nationale a 108 canons, unis et rayés, prêts pour le service, et le peuple déclare qu'il est déterminé à résister à tout hasard à l'entrée des Allemands dans la ville.

Démission de Gambetta.

Gambetta a adressé la dépêche suivante aux préfets et aux sous-préfets :

Bordeaux, 6 février.

Malgré les objections graves et les résistances légitimes que soulevait l'exécution de la convention de Versailles, je m'étais résigné, pour donner, comme je le disais, un gage incontestable de modération, de bonne foi, et pour ne pas quitter le poste sans en avoir été relevé et faire procéder aux élections.

Vous connaissez, monsieur le préfet, par les divers documents qui vous ont été transmis quels devaient être la nature et le caractère de ces élections. Je persiste à croire qu'il en peut sortir, malgré les difficultés matérielles de toutes sortes dont nous accable l'ennemi, une Assemblée libre et résolue.

Le décret qui, selon moi, satisfaisait à la fois à un besoin de justice à l'égard des coopérateurs responsables du régime impérial et à un sentiment de prudence vis-à-vis des intrigues étrangères, suscita une injurieuse protestation de M. de Bismark.

Depuis lors, à la date du 4 février 1871, les membres du gouvernement de Paris, ont, par une mesure législative, rapporté notre décret.

Ils ont de plus envoyé à Bordeaux MM. Garnier-Pagès, Pelletan, Emmanuel Arago, signataires du traité d'abrogation, avec mandat de le faire appliquer.

Le gouvernement de Paris avait d'ailleurs passé directement des dépêches à plusieurs préfets de différents départements pour l'exécution du décret du 4 février.

Il y a là tout à la fois un désaveu et une révocation du ministre de l'intérieur et de la guerre.

La divergence des opinions sur le fond des choses, au point de vue extérieur et intérieur, se manifeste ainsi de manière à ne laisser aucun doute.

Ma conscience me fait un devoir de résigner mes fonctions de membre du gouvernement, avec lequel je ne suis plus en communion d'idées ni d'espérances.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis ma démission aujourd'hui, en vous remerciant du concours patriotique et dévoué que j'ai toujours trouvé en vous, pour mener à bonne fin l'œuvre que j'avais entreprise.

"Je vous prie de me laisser vous dire que mon opinion profondément réfléchie, est, qu'à raison de la brièveté des délais et des graves intérêts qui sont en jeu, vous rendrez un immense service à la République en faisant procéder aux élections du 8 février et vous réservant, après ce délai, de prendre telles déterminations qui vous conviendront.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments fraternels.

LÉON GAMBETTA.

Immédiatement après l'envoi de cette circulaire, M. Jules Simon a expédié la dépêche suivante aux préfets, sous-préfets et maires de France :

Bordeaux, 6 février 1871.

"J'ai reçu de la main de MM. Emmanuel Arago, Garnier-Pagès et Eug. Pelletan, membres du gouvernement de la défense nationale qui arrivent à l'instant de Paris, et je m'empresse de vous faire connaître par voie télégraphique, le décret suivant, avec ordre de le faire publier et afficher immédiatement dans toutes les communes de France.

"Le gouvernement de la défense nationale,

"Vu le décret en date du 31 janvier 1871, émané de la délégation du gouvernement à Bordeaux, par lequel sont frappés d'inéligibilité diverses catégories de citoyens éligibles,

"Aux termes des décrets du gouvernement du 29 janvier 1871.

"Considérant que les restrictions imposées au choix des électeurs par le susdit décret sont incompatibles avec le principe de la liberté du suffrage universel.

"Le décret sus-visé rendu par la délégation du gouvernement de Bordeaux est annulé, les décrets du 29 janvier 1871 sont maintenus dans leur intégrité.

"Fait à Paris, le 4 février.

Signé : Garnier Pagès, Jules Favre, général Trochu, Ernest Picard, Emmanuel Arago, Jules Ferry, Eugène Pelletan.

"Fait à Bordeaux, le 6 février 1871.

"Le membre du gouvernement.

Signé : JULES SIMON.

"Le secrétaire du gouvernement.

Signé : LAVERTUJON.

Décédé hier matin à 2 heures, HENRY U. WALE. Les amis et connaissances des familles Wale et Viosca sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à trois heures [illegible]. Le convoi partira de [illegible] rue de l'Ursuline entre Girod et St. Jean-Baptiste. Clergé de l'église St. Augustin.

Décédée mercredi, 1er mars, à 2 heures du matin, à l'âge de [illegible], MARIE LOUISE CABETTA, fille de Louis Cabetta et de feue Julia Cazetta. Les amis et connaissances de la famille sont priés, ainsi que ceux [illegible], d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à [illegible] heure de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Conquest, No [illegible], entre Morale et Villeré.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU PÈRE [illegible].

Association des Enfants de Marie.

Vendredi prochain, 3 du courant, à 7 1/2 heures une messe [illegible] à l'église St Augustin pour le repos de l'âme [illegible]. Tous les amis sont priés d'y assister. 1 mars—2t

Nlle-Orléans, Lne., 20 Février 1871.

Au Gén. B. B. Simmes,
Agent de la Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la Vie, à St. Louis, Mo.

Général.—Nous reconnaissons, avec plaisir, la promptitude avec laquelle la Compagnie que vous représentez à payé la police de $10 000 sur la vie de feu M. LAFAYETTE KELLER, de la Nouvelle-Orléans [illegible] qui est décédé le [illegible], ainsi que le montant de la police.

RICHARD FLOWER & CO.

1 mars—3t—PP

B. B. Simmes,
Agent de la Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la Vie, à St. Louis, Mo.

Cher Monsieur,—Je prends plaisir à accuser réception de $5,000, montant de la police sur la vie de feu le Gouverneur B. W. PEARCE, de la Paroisse Bienville, Lne.,—police dont l'existence a été connue seulement dans le mois [illegible] et qui m'a été payée pour le compte de la succession. Je recommande votre Compagnie aux personnes qui désirent s'assurer.

[illegible]

DOCTEUR HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris, 125 RUE ROYALE, Entre St Louis et Toulouse. (Maison du Docteur Lambert.) Consultations—A midi, chaque jour.

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 37 DE LA RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, etc.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. 157.....CANAL.....157 (Incorporée le 15 mars 1859) —OFFICIERS:— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 2me vice-président. SAM. JONES, Jr., trésorier. —Directeurs— [illegible]

BAZAR FRANÇAIS. [illegible]

Changement de domicile. Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis qu'il a transféré son domicile au No [illegible], rue de la Douane. F. POUJOL.

Avis. On demande un domestique [illegible].

Olives, Vin Rouge, Muscat, Vinaigre. En débarquement du navire Marchant. 60 barils OLIVES Verdales très fraîches; [illegible] VIN Rouge pour famille; [illegible] MUSCAT de Frontignan; [illegible] VINAIGRE; A vendre par J. PLAISENT, No 8, rue St Louis.

Perdue. MARDI soir, en sortant de l'Opéra, dans le trajet [illegible] UNE BOUCLE D'OREILLE [illegible]. Une récompense sera donnée à la personne qui la rapportera au bureau No 100 rue de la Douane.

Demande. Un bon ouvrier [illegible].

Demande. UNE dame parlant l'anglais et le français trouvera un emploi permanent pour la vente, et de bons appointements, chez M. Charles [illegible], rue de Chartres No 31, encoignure Bienville.

Deux bonnes Modistes TROUVERONT de l'emploi immédiatement chez Mme GOILLARD, 97, rue Royale, entre St. Louis et Conti.

Dissolution de Société. LA Société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison D'AQUIN & PHILIPPI est dissoute [illegible]. M. J. C. PHILIPPI est chargé de la liquidation. [illegible] L. D'AQUIN, J. C. PHILIPPI. Nlle-Orléans, 11 février 1871.

NOUVEAUX ARTICLES DE Printemps. CHEZ F. G. & C. W. BARRIERE. Nous venons de recevoir un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT D'ETOFFES DE PRINTEMPS [illegible]. F. G. & C. W. BARRIERE, 126, rue du Canal.

Marchandises Nouvelles de Printemps. Geo. McGIBBON & Co. 144.....CANAL.....144 Coin Bourbon. [illegible] LUNDI, 20 du courant. [illegible]

Une Nouvelle Réduction dans tout Stock d'Hiver qu'ils vendront sans égard aux prix coûtants. [illegible]

AVIS. SUIVANT acte passé pardevant M. Fenton, notaire à la Nouvelle-Orléans, en date du 20 février 1871, la société existant entre MM. S. HENOR, de la Nouvelle-Orléans et H. VERGEZ, de [illegible], [illegible]. S. HENOR, H. VERGEZ.

Ouate de Coton et Ouate. LES soussignés prendront des commandes de OUATE DE COTON ET OUATE, fabriquées à [illegible] Mills. CAMPBELL & STRONG. Nlle-Orléans, 12 janvier 1871.

Chapeaux de Campêche. 12 BALLES [illegible]. A. FERNANDEZ & CO., 129, Vieille-Levée.

Chocolat. PAR la banque Germania Nationale, la banque [illegible]. BARNETT, SEYMOUR & Co., Au No. 38 de la rue du Camp.

Viande en Grenier, &c. 200,000 livres Epaules sèches salées, [illegible]. A vendre par J. E. VANHORN & CO. [illegible]

AVIS. Mme. Vve. C. SAUSSAYE. 66.....Rue Royale.....66 Entre Conti et Bienville. [illegible] informe ses amis et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un magasin de Chaussures pour dames et enfants. [illegible]

Bonne Affaire!!! [illegible] Mobilier de magasin, un très joli fonds [illegible], No 92 rue Vieille-Levée.

Chienne Perdue. Il a été perdu, dimanche, à deux heures [illegible], une levrette blanche, [illegible] NIRA. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera au No [illegible] rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse.

SUMMERS & BRANNING, Rue Gravier, No. 67, Nouvelle-Orléans. Branning, Summers & Co., Louisville, Ky. NOUS sommes prêts à faire des avances sur des consignations de SUCRE et de CAFÉ [illegible]. SUMMERS & BRANNING, No 67 de la rue Gravier.

J. M. LAFFERRANDERIE, Successeur de C. MARCHAL & CO., BOULANGER, 129, rue Poydras, ci-devant [illegible]. [illegible]

SACRIFICE. Liquidation pour cause de départ. F. MEUNIER, 71.....ROYALE.....71 [illegible]

Grande Vente au Commerce. CHINE! CHINE! CHINE! LA BARQUE AMÉRICAINE LAWRENCE, Arrivée dans ce port de HONG-KONG, LE 23 DU COURANT, Avec la première cargaison de MARCHANDISES JAPONAISES ET CHINOISES Qui aient jamais été importées directement à la Nlle-Orléans. Les marchandises sont en voie de débarquement, en parfait état et seront vendues, à l'enchère publique, le LUNDI, 6 MARS 1871, Par MM. VINCENT & CO., Encanteurs. ENTREPOT No. 100 de la rue du Canal. CATALOGUES ET CONDITIONS A LA VENTE.

Son chargement se compose, en partie, des Articles suivants qui ont été choisis expressément et avec tout le soin possible pour le marché de la Nouvelle-Orléans.

Thés de Choix, JAPON SANS COULEUR, MOYUNE GUNPOWDER, IMPERIAL, YOUNG HYSON.

Nattes, BEAU CONTRACT ET DOUBLE EXTRA IMPERIAL, A CARREAUX ROUGES ET BLANCS. —Longueurs Ordinaires— NATTES DE FANTAISIE, NATTES LINTEAU.

Pétards et Pièces d'Artifice, etc. CHOP CROISSANT D'OR, EXTRA No 1, PÉTARDS, GRANDES DIMENSIONS, EXTRA No 1, PÉTARDS A DEUX TETES, BOMBES, FUSÉES, FEUX BLEUS.

Porcelaines, etc. BEAUX SERVICES POUR DINER, SERVICES POUR DESSERT, SERVICES POUR DEJEUNER, SERVICES POUR THÉ, SERVICES POUR TOILETTE.

Vases du Japon: POTS A FLEURS JAPONAIS, POTS A SENTEUR, BOLS COUVERTS D'UN FILET, JAPONAIS.

Faïence, entièrement fine de Nagasaki: TASSES A CAFÉ, TASSES A THÉ, CRACHOIRS, BOLS A PUNCH DE DIFFÉRENTES GRANDEURS, FIGURINES EN TERRE, ORNEMENTS FORME POISSON, Do de DRAGON, do de BUFFLE, PORTE-CARTES, ETC., ETC., ETC.

Confitures: GINGEMBRE EN CONFITURE, GINGEMBRE SEC, CUMQUATS, CHOW-CHOW, ETC., ETC., ETC.

Soieries, Satins, etc. SOIE japonaise pour toilettes, ECHARPES en crêpe, différentes couleurs, ROBES japonaises pour dames, GAZES unies, GAZES à carreaux, MOUCHOIRS Pongée, LEVANTINE en [illegible], CRÊPE pour toilettes, [illegible], CHALES en crêpe damassés, CHALES en crêpe brodés, BELLES BRODERIES, etc.

Ouvrages en bambou et en jonc. STORES-PERSIENNES, unis et à dessins, LAMPES de bois et en verre, SOFAS en jonc, CHAISES, PANIERS, TABOURETS.

Ouvrages en ivoire, etc. BOITES à surprise, CAVES à liqueur, BOITES à cartes, BOITES à bijoux, BOITES à gants, VASES d'ivoire, BAGUETTES pour gants, PORTE-CIGARETTES, PIECES D'ECHIQUIER artistement sculptées, ARTICLES en écaille, ÉVENTAILS, etc.

Boîtes à Gants en Bois de Sandale, ETC., ETC.

Eventails en Feuilles de Palmier, Do LAQUE, Do BOIS DE SANDALE, Do IVOIRE ET OS, Do PLUMES, DO SATIN, Do IVOIRE ET PLUMES, Do ASSORTIS, FEUILLES PEINTES, PEINTURES SUR PAPIER DE RIZ, BOITES A GANTS en bois de Sandale, PANTOUFLES en broderies, JOUETS, ETC., ETC., ETC.

Ouvrages en Laque. SERVICES A THÉ, Do CABARETS, THEIÈRES, BELLES BOITES A GANTS, BOITES A MOUCHOIRS, BOITES A OUVRAGES, COFFRETS DE TOILETTE, COFFRETS POUR PAPIER, COFFRETS INCRUSTÉS D'OR, BOITES A CARTES, BOITES CHOW-CHOW, COFFRETS INCRUSTÉS POUR DAMES, BAGUETTES A GANTS, ÉCRANS, ASSIETTES, VASES, CORBEILLES, LIGNES A PÊCHER, LAQUE JAPONAISE ET CHINOISE, MEUBLES EN BOIS CISELÉ, BRONZES MAGNIFIQUES ET VASES, MALLES et OUVRAGES EN BOIS DE CAMPHRIER, CORBEILLES CHOW-CHOW ET POUR PIC-NIC.

Un Grand et Splendide Assortiment de Curiosités Chinoises et Japonaises En Bronze et en Poterie, venant de Canton, de Nagasaki, d'Osaga et de Yokohama.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 221 et 223, rue Vieille-Levée, 221 et 223. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] Candis [illegible]. [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] ETRANGERS, tels que [illegible]. RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASE PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 221 et 223 de la rue Vieille-Levée.

Dépôts en Or. Banque d'Epargnes de la Louisiane, AU No 31 DE LA RUE DU CAMP. LES DÉPOTS EN OR, dans le département des Epargnes, donneront un intérêt en or et seront remboursés en or sur demande. Les mêmes règles s'appliquent aux dépôts en argent.

MULLS SUISSES En magasin et à vendre, A vendre par J. G. LINGHAM & CO., Au No 7 de la rue Carondelet.

Appareil pour la fabrication de Vermicelle, Macaroni, &c. —A VENDRE— UN appareil des plus complets, pouvant fabriquer [illegible] vermicelle, macaroni et autres pâtes alimentaires, [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à A. C. TREMOULET, 31, Vieille-Levée.

La Cinquième Grande Foire d'Etat DE LA SOCIÉTÉ DE LA FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA LOUISIANE. [illegible] LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Prêt d'Argent, A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES, Au No 129 rue Royale, Entre Toulouse et St-Pierre.

Demande de Servantes. UNE petite famille demande une FEMME [illegible] CUISINIÈRE, une jeune COUTURIÈRE [illegible]. J. S., Lock Box, No 387.

McINTYRE & APPLEGATE, PLOMBIERS, Au No 146 de la rue Poydras, Nlle-Orléans, Louisiane. [illegible]

AD. RINCK, Peintre de Portraits, 67.....Rue Royale.....67

WHISKY. WHISKY. [illegible] BOURBON, MAGENTA, WHITE WHEAT. [illegible] FAIRCHILD & BINGHAM, Aux Nos 30 et 32 de la rue des Magasins.

CORDAGE. 1000 rouleaux CORDE DE MANILLE, de différentes grosseurs, [illegible]. W. M. ABBATT, Agent pour la vente [illegible].

TABAC. 150 caisses TABAC EN FEUILLE, [illegible]. J. P. GASPARD, A l'angle des rues Royale et St. Ferdinand, Troisième District.

G. L. FEVRE, 166.....Rue Royale.....166 IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET GRENÉS, CHÈVRES en tous genres, CHEVREAUX, MOUTONS, [illegible].

Water-Works. Water-Works. VO. E. CHAPOTEL, [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 1er MARS—CLASSE No 51. 15 38 32 40 25 67 75 10 21 58 48 41 13 50 [illegible]. CHAS. T. HOWARD, SIMEON, [illegible].

Trente-Quatrième Anniversaire du Département des Incendies.

ORDRE DU CORTÉGE.

Le Département des Incendies de la Nouvelle-Orléans, avec les personnes invitées à assister à la Célébration de son Trente-Quatrième Anniversaire, se réunira à 9 heures du matin,

SAMEDI 4 MARS 1871.

Dans l'ordre suivant:

Volunteer Steam Fire Company No 1 de la Nlle-Orléans.

POMPIERS D'ALGER. Pelican Engine Company No 1. Brooklyn Engine Company No 2. Washington Hook and Ladder Company No 1.

POMPIERS DE GRETNA. William Tell Hook and Ladder Company No 1. David Crockett Engine Company No 1.

POMPIERS DE JEFFERSON. Protector Steam Engine Company No 2.

Les Compagnies ci-dessous composeront la Première Division, qui se formera rue du Canal, côté Nord, la tête appuyée à la rue Royale et s'étendant à l'Est, sous la direction de l'assistant-ingénieur JNO BRUGNINERE.

Mississippi Engine Company No 1. Lafayette Hook and Ladder Company No 1. Mississippi Steam Fire Company No 2. Vigilant Steam Fire Company No 3. Franklin Steam Engine Company No 2 de Mobile. American Hook and Ladder Company No 2. Columbia Engine Company No 5. Louisiana Hose Steam Engine Company. Mechanic's Engine Company No 6. Eagle Steam Engine Company No 7.

Les compagnies ci-dessous composeront la Seconde Division qui se formera rue du Canal, côté Nord, la tête appuyée à la rue Royale et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'assistant-ingénieur PAUL LACOUR.

Phœnix Steam Engine Company No. 8. Hope Hook and Ladder Company No. 2. Creole Steam Engine Company No. 9. Louisiana Steam Engine Company No. 10. Mechanics' Fire Company No. 7, de Mobile. Lad Ferry Steam Engine Company No. 12. Washington Steam Engine Company No. 8, de Mobile. Perseverance Engine Company No. 13. Philadelphia Steam Engine Company No. 14.

Les compagnies ci-dessous composeront la Troisième Division, qui se formera rue du Canal, côté Sud, la tête appuyée à la rue St. Charles et s'étendant à l'Est, sous la direction de l'assistant-ingénieur WM. SWAN.

Jackson Steam Engine Company No. 18. Washington Steam Engine Company No. 20. Pelican Hook and Ladder Company No. 4. Orleans Engine Company No. 21. Exempt Society of Jefferson Engine Company No. 22. Jefferson Steam Engine Company No. 22. Chalmette Engine Company No. 23. Crescent Steam Engine Company No. 24.

Les Compagnies ci-dessous composeront la Quatrième Division, qui se formera rue du Canal, côté Sud, la tête appuyée à la rue St. Charles et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'assistant-ingénieur I. N. GLIDEWELL.

ITINÉRAIRE :

Le cortége se formera dans l'ordre ci-dessus à 9 heures précises du matin, et se mettant en marche suivra la rue Royale jusqu'à l'Esplanade et la rue Casacalvo, la rue Casacalvo jusqu'à la rue Mandeville, la rue Mandeville jusqu'à la Levée, la Levée jusqu'à l'Esplanade, l'Esplanade jusqu'à la rue de Chartres, la rue de Chartres jusqu'à la rue du Canal et la rue du Camp, la rue du Camp jusqu'à la rue Julia, la rue Julia jusqu'à la rue Carondelet, la rue Carondelet jusqu'à la rue St-André, la rue St-André jusqu'à la rue Prytanée, la rue Prytanée jusqu'à la rue Première, la rue Première jusqu'à la rue Magazine, la rue Magazine jusqu'à la rue Felicité, la rue Félicité jusqu'à la rue Annonciation, la rue Annonciation jusqu'à la rue Calliope, la rue Calliope jusqu'à la rue Magazine, la rue Magazine jusqu'à la rue Julia, la rue Julia jusqu'à la rue St-Charles, la rue St-Charles jusqu'à la rue du Canal, où le cortége s'arrêtera.

L'ingénieur en chef et ses aides se placeront à la statue de Clay. A mesure que les Compagnies arriveront sur le terrain, leurs marshals iront prendre les ordres des aides-ingénieurs qui leur indiqueront leurs positions. Dès que les aides-ingénieurs auront formé leurs divisions respectives, ils iront prendre les ordres de l'ingénieur-en-chef et ensuite ceux de l'ingénieur en chef, ceux du grand-marshal.

Les lignes étant formées, l'ingénieur en chef fera sonner douze coups de cloche dans tous les districts, et ce sera le signal du télégraphe d'alarme des incendies, et ces douze coups de cloche seront le signal pour que le cortége s'ébranle et se mette en marche.

Les Pompiers exempts, excepté ceux qui ne peuvent marcher, sont priés d'accompagner leurs compagnies respectives.

Les marshals et foremen des différentes compagnies devront se rendre, à l'heure fixée, à leurs postes, le cortége devant partir au moment marqué à 10 heures.

Si la ligne vient à se rompre sur un point quelconque, le marshal de la compagnie qui se trouvera en arrière devra se porter en avant et communiquer le fait au marshal qui le précède, et celui-ci en fera autant, jusqu'à ce que le grand-marshal en soit informé; et quand la ligne sera reliée, on le fera savoir de la même manière à la tête du cortége.

Les aides du Grand Marshal prendront exactement les ordres de celui-ci à 9 heures du matin, au coin des rues Canal et Camp.

Dans le cas où le mauvais temps empêcherait la procession d'avoir lieu, on le saura par quinze coups de cloche donnés, à trois reprises différentes, dans tous les beffrois dépendant du télégraphe d'alarme des incendies. La célébration sera alors remise à un autre jour.

Quand le cortége fera halte sur un point quelconque, les Compagnies devront, autant que possible, éviter les voies du chemin de fer, afin de ne pas interrompre la circulation.

PROGRAMME.

PREMIÈRE DIVISION.

I. N. MARKS, Grand Marshal.

AIDES

GEO. H. BRAUGHN, Vice Président. C. C. FLANAGAN, secrétaire. ALFRED BELANGER, Trésorier. JAS. H. WINGFIELD, Ex-Ingénieur en chef. PHILIP McCABE. JACOB REIN, No. 1. WALTER H. PERRY, No. 2. F. SCHEIBERT, No. 3. PHILIP HOFFMAN, No. 5. JOS. B. PRAGUE, No. 6. M. M. STUART, No. 7. JOS. JACOBS, No. 8. A. GUTHENS, No. 9. GEO. MERZ, No. 10. JOHN BRUNS, No. 12. [illegible], No. 2. WYNNE ROGERS, No. 14. JOS. MURPHY, No. 16. J. BRODIE, No. 20. Dr. G. HUARD, No. 21. CHAS. LeDUC, No. 22. F. OBERSTNER, No. 23. LOUIS A. WILTZ, No. 24. Col. J. R. WALTON, Louisiana Hose. F. WHITTERCAMP, Lafayette H. and L. No. 1. R. W. JAMESON, American H. and L. No. 2. M. LYNCH, Hope Hook and Ladder No. 3. P. A. McINTYRE, Pelican Hook and L. No. 4.

Mississippi No. 1. JACOB ALEXANDER, Ex. Society Jeff. No. 22. Volunteer Steam Fire Company No. 1. Pelican Engine Company No. 1, Alger. Brooklyn Engine Company No. 2, Alger. Washington Hook and Ladder Co. No. 1, Alger. William Tell Hook and Ladder Co. No. 1, Gretna. David Crockett Engine Company No. 1, Gretna. Protector Steam Engine Comp. No. 2, Jefferson.

SECONDE DIVISION.

INGÉNIEUR EN CHEF ET SES AIDES.

THOS. O'CONNOR, Ingénieur en chef. WM. SWAN, Senior, Assistant-Ingénieur. PAUL LACOUR, Assistant-Ingénieur. JOHN BRUGNINERE, Assistant-Ingénieur. I. N. GLIDEWELL, Assistant-Ingénieur.

Mississippi No 1, de Mississippi. Lafayette Hook and Ladder Company No 1. Mississippi Steam Fire Company No 2. Vigilant Steam Engine Company No 3. Franklin Steam Engine No 2, de Mobile. American Hook and Ladder Company No 2. Columbia Engine Company No 5. Louisiana Hose Steam Engine Company. Mechanics' Engine Company No 6. Eagle Steam Engine Company No 7.

TROISIÈME DIVISION.

Phœnix Steam Engine Company No 8. Hope Hook and Ladder Company No 2. Creole Engine Company No 9. Louisiana Steam Engine Company No 10. Mechanics' Fire Company No 7, de Mobile. Lad Ferry Steam Engine Company No 12. Washington Steam Engine Company No 8, de Mobile. Perseverance Steam Engine Company No 13. Philadelphia Steam Engine Company No 14.

QUATRIÈME DIVISION.

Jackson Steam Engine Company No 18. Washington Steam Engine Company No 20. Pelican Hook and Ladder Company No 4. Orleans Engine Company No 21. Exempt Society of Jefferson Engine Co. No 22. Jefferson Steam Engine Company No 22. Chalmette Steam Engine Company No 23. Crescent Steam Engine Company No 24.

I. N. MARKS, Grand-Marshal.